

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2022-39

ETUDE PRALABLE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE – 3 239,64 €TTC

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant qu'une réflexion est menée sur l'aménagement de l'accueil en Mairie avec deux objectifs : l'amélioration de la qualité de l'accueil et la sécurisation de l'entrée de la Mairie ;

Considérant qu'une phase préalable de concertation avec les agents de la Mairie a été menée ;

Considérant que l'aménagement de l'accueil permettrait notamment de recevoir les usagers dans de meilleures conditions avec : la création d'une salle d'attente, un poste information à disposition et une nouvelle banque d'accueil intégrant les normes d'accessibilité ;

Considérant par ailleurs que l'irruption dans les locaux de la Mairie d'un individu sans permission et les difficultés à calmer cette personne conduisent à considérer que la sécurisation des agents et élus au sein de la Mairie s'impose ;

Considérant que pour ces raisons, il est nécessaire de faire progresser rapidement ce dossier et de disposer d'une étude préalable ;

Considérant que les travaux à réaliser seraient les suivants :

- Démolitions des cloisons et plafonds du sas d'accueil et bureau de police municipale,
- Menuiserie : Création d'une banque d'accueil,
- Cloisons : Reprises au droit des doublages et cloisons conservées, création des plafonds, mise en peinture,
- Electricité : Adaptations des alimentations, prises, éclairages et éclairages de sécurité,
- Sols souples : Reprise de l'ensemble des sols de l'entrée et du nouvel accueil,

Considérant que le Cabinet d'architectes Barrios a fait une proposition complète intégrant la prise en charge des missions suivantes :

- Mise au net sous format informatique des plans papiers,
- Etablissement de l'esquisse, avec plan et élévation au 1/50,
- Perspectives de la banque d'accueil,
- Estimation sommaire des travaux

Considérant que ces prestations sont proposées pour un montant de 3 239,64 €TTC ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 069-216900647-20220914-D2022_39-AR

DECIDE :

Article 1^{er} : De confier la réalisation de l'étude relative à l'aménagement de l'accueil de la Mairie à la SARL Barrios Architecture.

Article 2 : De publier le présent arrêté en ligne sur le site de la commune de Condrieu (www.condrieu.fr/mairie/actes-administratifs).

Condrieu, le 14 septembre 2022

Le Maire,
Philippe MARION



Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte.